

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 DÉCEMBRE 2021

Le lundi vingt décembre deux mille vingt et un à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en visioconférence sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date dix décembre deux mille vingt et un, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents :** MM et Mmes Christophe FAVERJON, Fabrice MIALON, Gisèle ARSAC, Corinne CABUT, Manuel DE SA, Djida OUCHAOUA, Gaston CONSTANT, Véronique ROMÉYER, Daniel RATHIER, Monique FAURAND, Juliette HAUW, Philippe BEAUNE, Pascal PEYRAT, Nathalie RAFFIN, Laurent LAFRECHOUX, Stéphane CESARATTO, Nicolas DUTARTRE, Morgane RICHARD, Nathalie DUVAL, Bernard CHAPELON, Véronique RESSEGUIER, Frédéric BATTIE.

**Pouvoirs déposés :** M. Fabrice CORDAT à Mme Véronique ROMÉYER, Mme Agnès PESTRE à M. Fabrice MIALON, Mme Clémentine PAGNIER à Morgane RICHARD, Mme Carmela LEDDA à Mme Véronique RESSEGUIER ; M Rémi FAVIER à M. Bernard CHAPELON.

**Excusés :** M. Jean-Yves CHAUSSIN, Mme Karine RICORT.

**Nombre de conseillers : 29 - Nombre de présents : 22 - Nombre de votants : 27**

**Désignation de secrétaire de séance :** Mme Gisèle ARSAC

Les Conseillers municipaux ont eu connaissance par Monsieur le Maire du tableau des Marchés À Procédures Adaptées (MAPA) 2021.

*Monsieur le Maire précise que : « Lors du dernier Conseil municipal, une erreur matérielle s'était glissée à la fois dans l'ordre du jour et dans le compte-rendu. En effet, la subvention du Tennis Club s'élevait à 3249 € (reste à payer 25%) + 3996 € (subvention jeunes)+ 4000 € subvention aide à l'emploi associatif) soit un total de 12 236 € et non à un total de 8336 € avec les mêmes sommes (3249+3996+4000) comme indiqué dans l'ordre du jour et le compte-rendu. Pour ne pas pénaliser l'association, l'erreur de calcul a été modifiée et il est proposé au Conseil municipal de rétablir le bon total.*

*De plus, dans l'ordre du jour et le compte-rendu d'un précédent Conseil municipal,, une faute d'orthographe a été commise sur le nom de la nouvelle rue Simone Veil. Tous les Conseillers municipaux ont évidemment voulu honorer la résistante et Femme d'État Simone Veil avec un V et non un W, cette volonté était claire et partagée par l'ensemble du Conseil municipal et moi-même. ».*

**Le compte rendu du précédent Conseil municipal est approuvé à l'unanimité** avec la prise en compte de ces éléments.

### **1 - RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VISIOCONFÉRENCE**

Dans le cadre du contexte sanitaire et des dernières mesures gouvernementales liées à la lutte contre la pandémie de la Covid19 le **Conseil municipal**, décide à **l'unanimité**, de se réunir en visioconférence retransmise en direct sur YouTube.

### **2 - DÉSIGNATION DE MONSIEUR JEAN-YVES CHAUSSIN DANS DIFFÉRENTES COMMISSIONS**

Suite à l'installation de Monsieur Jean-Yves CHAUSSIN en qualité de Conseiller municipal, le **Conseil municipal** prend acte à **l'unanimité** de l'intégration de ce dernier aux commissions Office Municipal des Sports (OMS), Culture et Animations.

### **3 - BUDGET 2021 : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 (DM3)**

Suite à la Commission Gestion-Finances du 9 décembre dernier, le **Conseil municipal** approuve à l'**unanimité** la décision modificative n°3 (DM3) comme suit :

42316 Code INSEE	VILLE D'UNIEUX Budget Commune M14	DM n°3 2021
---------------------	--------------------------------------	-------------

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

DM décembre 2021

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-022-01 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	431 011.69 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>431 011.69 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	431 011.69 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>431 011.69 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>431 011.69 €</b>	<b>431 011.69 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	431 011.69 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>431 011.69 €</b>
R-1311-20 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	130 000.00 €	0.00 €
R-13251-20 : GFP de rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100 000.00 €
R-13251-212 : GFP de rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €
R-13251-814 : GFP de rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	220 000.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>130 000.00 €</b>	<b>350 000.00 €</b>
D-2138-40 : Autres constructions	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>100 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2313-020 : Constructions	0.00 €	131 011.69 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-414 : Constructions	0.00 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-23154-814 : TRAVAUX VOIRIE ET E.P.	0.00 €	360 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0.00 €</b>	<b>551 011.69 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>651 011.69 €</b>	<b>130 000.00 €</b>	<b>781 011.69 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>651 011.69 €</b>		<b>651 011.69 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser

Page 1 sur 1

### **4 - PASSAGE EN M57**

Dans le cadre de la mise en place de la nomenclature M57, le **Conseil municipal** décide à l'**unanimité** de regrouper dans une seule délibération et selon le tableau ci-dessous, les durées d'amortissement ainsi que de fixer à 2000 € les biens dits de faible valeur qui eux sont amortis en 1 an.

**Durées d'amortissement pour les biens acquis après le 01/01/2022**

<b>Imputation</b>	<b>IMMOBILISATIONS imputation M57</b>	<b>Type de matériel (à titre indicatif)</b>	<b>Durée d'amortissement</b>
		Biens dont la valeur est inférieure à 2 000 € TTC	1
<b>INCORPORELLES</b>			
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	5
2031	Frais d'études	Frais d'études	5
2033	Frais d'insertion	Frais d'insertion	5
204et subdivision	Subventions d'équipement versées	Subventions d'équipement versées-Biens mobiliers, matériel et études	5
204et subdi	Subventions d'équipement versées	Subventions d'équipement versées- Bâtiments et installation	30
204et subdi	Subventions d'équipement versées	Subventions d'équipement versées-Projets d'infrastructures d'intérêt national	40
2046	Attributions de compensation d'investissement	Attributions de compensation d'investissement	30
2051	Concessions et droits similaires	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires, logiciels applicatifs, progiciels	4
2088	Autres immobilisations incorporelles	Autres immobilisations incorporelles	2
<b>CORPORELLES</b>			
2121	Plantations	Plantations	20
21321	Immeubles de rapport	Immeubles productifs de revenus	50
21568	Autres matériels et outillages d'incendie et de défense civile	Autres matériels et outillages d'incendie et de défense civile	10
215731	Matériel roulant	Matériel roulant	8
215738	Autres matériels techniques	Autres matériels techniques	5
2158	Autres Installations, matériel et outillage techniques	Matériels techniques : meuleuse, machine à découper l'aluminium, groupe hydraulique, matériels de reprographie, petites tondeuses, débroussailluse, tronçonneuses, tondeuse hélicoïdale, pulvérisateur, semoir, souffleurs à feuilles, broyeurs, cisailles à haies, pompes électriques, groupes électrogènes, aspirateurs à feuilles, pompes thermiques, pompes à engrais, motoculteurs	5
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	Installations générales, agencements et aménagements divers	10
21828	Autres Matériels de transport	Voitures, tous véhicules de plus de 3,5 tonnes, mini camion, remorque, tracteur compact, véhicules de transport, triporteurs, camions, tombereaux à moteur, bennes, motos, vélos	6
21838	Autres matériel informatique	Matériel informatique : Imprimantes, ordinateurs, claviers, serveurs, écrans, machines à calculer, télécopieur, machine à signer, machine à coller, photocopieur, balance électronique	4
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	Bureaux, chaises, armoires, caissons	10
2186	Cheptel	Cheptel	10
2188	Autres	Mobilier urbain, rayonnage, Four à micro-ondes, réfrigérateur, téléviseurs magnétophones, lave - linge, sèche-linge, aspirateur, convertisseur, appareils photo, coffres fort, armoires ignifuges, Appareils de levage-ascenseurs, jeux d'enfants, bancs, équipements d'ateliers, de garage, sportifs	10

## 5 - APUREMENT DU COMPTE 1069

Après discussion avec le Trésor Public, il a été retenu la possibilité de neutraliser budgétairement le compte 1069. **Le Conseil municipal décide à l'unanimité** de neutraliser budgétairement et de procéder à l'apurement du compte 1069 d'un montant de 131 011,69 € à partir de l'opération extra budgétaire suivante :

En débit compte 1068 : 131 011,69 €

En crédit compte 1069 : 131 011,69 €

## 6 - BP 2022

Dans l'attente du vote du budget 2022, **le Conseil municipal autorise par 22 voix pour et 5 abstentions** (Mme Ledda, M. Chapelon, Mme Resseguier, M. Battie, M. Favier) Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant délégation à engager et à liquider 25% des dépenses du précédent budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021 et des décisions modificatives, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

Pour le chapitre 20 : 85 000 € - (2021 / 342 000 €)

Pour le chapitre 21 : 220 000 € - (2021 / 899 088 €)

Pour le chapitre 23 : 1 600 000 € - (2021 / 6 590 054,16 €)

## 7 - BUDGET LOTISSEMENT 2021 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 (DM1)

Suite à la Commission Gestion-Finances du 9 décembre dernier, **le Conseil municipal approuve par 22 voix pour et 5 contre** (Mme Ledda, M. Chapelon, Mme Resseguier, M. Battie, M. Favier) la décision modificative budget lotissement n°1 (DM1) de 2021 comme suit :

42316 Code INSEE	VILLE D'UNIEUX BUDGET LOTISSEMENT	DM n°1 2021
---------------------	--------------------------------------	-------------

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

#### DM 1 CONSEIL MUNICIPAL DECEMBRE 2021

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-002-0 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	99 744.25 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)</b>	<b>0.00 €</b>	<b>99 744.25 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-023-0 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	270 860.26 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>270 860.26 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-71355-0 : Variation des stocks de terrains aménagés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	270 860.26 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>270 860.26 €</b>
R-774 : Subventions exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	99 744.25 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>99 744.25 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>370 604.51 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>370 604.51 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-001-0 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-021-0 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	270 860.26 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>270 860.26 €</b>
D-3555-0 : Terrains aménagés	0.00 €	270 860.26 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>270 860.26 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>270 860.26 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>270 860.26 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>641 464.77 €</b>		<b>641 464.77 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser

Page 1 sur 1

## **8 - ADMISSIONS EN NON-VALEURS**

Monsieur le Trésorier Principal porte à la connaissance de la commune qu'il n'a pas pu, malgré les procédures réglementaires employées, recouvrer différents titres, côtes ou produits en raison de divers motifs (débiteur insolvable, adresse inconnue, montant de la créance inférieur au seuil des poursuites). Dans ces conditions, le **Conseil municipal à l'unanimité** admet en non-valeurs les montants suivants : 150,50 euros pour la commune sur l'exercice 2021 (état arrêté à la date 9 du décembre 2021).

## **9 - SUBVENTIONS**

### ➤ **Téléthon**

Comme l'année dernière, du fait de la crise sanitaire les événements organisés à l'occasion du Téléthon n'ont pu être organisés. Afin d'apporter un soutien à cette cause, le **Conseil municipal** accorde à **l'unanimité** une subvention exceptionnelle de 1000 euros à l'association AFM Téléthon (coordination Loire Sud).

### ➤ **Subventions sportives OMS 2022**

Le **Conseil municipal** décide d'attribuer à **l'unanimité** les subventions sportives OMS 2022 comme suit :

	Pour rappel Subvention OMS 2021 (en euros)	Subvention 2022 proposée par OMS	Subvention pour activités sportives non affiliées	Total Subventions 2022	Acompte à payer (en euros) 75 %	Reste (en euros) 25 %	À PAYER (en euros) Janvier 2022
ALSU	1483	1512		1512	1134	378	<b>1134</b>
Arc en Ciel	6952	7091	255	7346	5509	1837	<b>5509</b>
AS Sampicot	287	293		293			<b>293</b>
Arts Martiaux	3624	3697		3697	2773	924	<b>2773</b>
FUB42	5299	5405		5405	4053	1352	<b>4053</b>
Boule du Coq	287	293		293			<b>293</b>
Asso sportive collège Bois de la Rive	798	814		814			<b>814</b>
Les Perroquets	287	293		293			<b>293</b>
Gymnastique A. France	520	530		530			<b>530</b>
Gymnastique Val Ronzière	410	418		418			<b>418</b>
Goshindo	250		255	255			<b>255</b>
OCO	7762	7918		7918	5938	1980	<b>5938</b>
PLCQ	3054	3115	255	3370	2527	843	<b>2527</b>
SBHV	287	293		293			<b>293</b>
Accord Tai Chi	274		279	279			<b>279</b>
Tennis Club	12 959	13 218		13 218	9913	3305	<b>9913</b>
UFOR	11 453	9682		9682	7261	2421	<b>7261</b>
UTA	2664	2717		2717	2038	679	<b>2038</b>
OMS							<b>2000</b>

## **10 - PLAN DE RELANCE**

Comme cela a été indiqué à plusieurs reprises, la commune s'est lancée dans d'importants chantiers de rénovation énergétique et d'amélioration du confort d'accueil du public et s'est également engagée à solliciter les plans de relance des différentes institutions publiques afin de permettre la réalisation de ces projets d'envergure.

### ➤ **Terminaison du passage en Leds du réseau d'éclairage public de la commune**

Il est rappelé au Conseil municipal que la commune d'Unieux a progressivement transformé près de 1200 lanternes d'éclairage public depuis environ 5 ans, ainsi que l'éclairage du stade Paul Buffard. 450 lanternes approximativement restent encore à transformer, auxquelles s'ajoute l'éclairage des stades Poty et Holtzer. Compte tenu du plan de relance de Saint-Étienne Métropole et conformément aux décisions de principe que nous avons adoptées précédemment, le **Conseil municipal** décide à **l'unanimité** d'accroître le rythme de ces travaux et de terminer en un an la réalisation du parc de 450 lanternes restantes à équiper et décide à **l'unanimité** de transformer en Leds l'éclairage des stades Poty et Holtzer.

Le total de cette opération s'établit environ à ce jour à 462 000 € HT (soit 554 400 € TTC).

Le **Conseil municipal** approuve à **l'unanimité** la réalisation de ces travaux ainsi que la demande de fonds de concours à Saint-Étienne Métropole au titre du Plan de relance pour un montant d'environ 231 000 € (50% du montant total) au même titre que la participation de la commune.

### ➤ **Rénovation énergétique du groupe scolaire Claudius Buard**

La commune a entrepris la rénovation énergétique (isolation thermique des façades et changement de système de chauffage) du groupe scolaire Claudius Buard. Le total de cette opération s'établit à 506 327 € HT (soit 607 592 € TTC). Le projet a obtenu une subvention de l'État dans le cadre de la DSIL de 90 000 €.

Le **Conseil municipal** approuve à **l'unanimité** la demande de fonds de concours à Saint-Étienne Métropole au titre du Plan de relance pour un montant de 208 163,50 € (41% du montant total) au même titre que la participation de la commune.

### ➤ **Agrandissement du restaurant scolaire et rénovation énergétique du groupe scolaire Paul Langevin**

Les travaux d'agrandissement du restaurant scolaire et de rénovation énergétique (changements de façades) du groupe scolaire Paul Langevin ont précédemment été approuvés. Le total provisoire de cette opération s'établit à 3 160 000 € HT (soit 3 792 000 € TTC). Ce projet a obtenu une subvention de l'État dans le cadre de la DETR de 530 000 € et de la Région de 100 000 €.

Le **Conseil municipal** approuve à **l'unanimité** la demande de fonds de concours à Saint-Étienne Métropole au titre du Plan de relance d'environ 40% du montant total, participation équivalente à celle de la commune. La subvention attendue est de l'ordre d'un million d'euros.

## **11 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Suite à la réussite au concours d'attaché territorial d'un agent, **Le Conseil municipal** approuve à **l'unanimité** la modification du tableau des effectifs comme suit :

### **Filière administrative :**

- Transformation d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe en un poste d'attaché territorial au 1<sup>er</sup> décembre 2021.

## **12 – BÂTIMENT DE L'ARC EN CIEL**

La Ville d'Unieux est titulaire d'un bail emphytéotique se terminant en 2026. Pour sécuriser le statut de ce bâtiment où la municipalité a effectué de nombreux travaux ainsi que pour sécuriser la situation de l'Association Arc en Ciel et de ses adhérents, mais aussi permettre la continuité des différentes activités qui s'y déroulent dans le cadre scolaire, périscolaire et autres événements municipaux, il convient d'acquérir cette propriété.

Après des discussions avec la Société Lyonnaise et Forez, propriétaire des locaux de l'Arc en Ciel, il a été convenu d'une acquisition des locaux et du terrain d'assiette par la Ville d'Unieux pour un prix de 100 000 €.

**Le Conseil municipal** approuve à l'**unanimité** cette acquisition et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à cet effet, à signer tous les actes et les documents en découlant et désigne Me PAILHES, Notaire à Firminy comme rédacteur de l'acte authentique de vente.

### **13 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES AIDES AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE**

**Le Conseil municipal** approuve à l'**unanimité** la fixation d'un nouveau barème et approuve également à l'**unanimité** le règlement des aides aux économies d'énergie afin d'intégrer ce nouveau barème. L'idée générale de cette révision des modalités et des plafonds est d'adapter nos aides municipales en cohérence avec les aides nationales. Nos aides municipales viennent, en effet, en complément et sont cohérentes avec la stratégie nationale qui s'oriente notamment vers une diminution des aides aux énergies fossiles.

#### **Dépenses éligibles :**

Cette aide portera sur les travaux suivants et favorise les travaux prioritaires en matière d'économies d'énergie :

##### **Priorité 1. (Taux de subvention 30% des travaux)**

- Isolation de la toiture/combles perdus.
- Isolation des murs par l'intérieur/par l'extérieur.

##### **Priorité 2. (Taux de subvention 30% des travaux)**

- Capteurs solaires thermiques pour production eau chaude et/ou chauffage.
- Pompe à chaleur (air/eau ou eau/eau).
- Ventilation performante : VMC hygroréglable B ou Double Flux.
- Calorifugeage de tout ou partie d'une installation de production ou de distribution de chaleur ou d'eau chaude sanitaire.

##### **Priorité 3. (Taux de subvention 20% des travaux)**

- Isolation des planchers bas/plafond du garage.
- Remplacement des menuiseries fenêtres et portes, volets roulants, porte de garage (isolants).
- Installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation.
- Remplacement de chaudière par une chaudière à gaz condensation.
- Poêle/insert/chaudière à bois bûches ou à granulés.

#### **Montants attribués :**

##### **Maison individuelle :**

Le montant de l'aide maximum pouvant être attribué après application des taux de subvention est de **2000 euros** par foyer et par période de 7 ans.

Ce montant pourra être revu à la baisse et plafonné pour atteindre au maximum 100% en cumulé, prime CEE + Aide municipale.

##### **Immeuble collectif / copropriété :**

Le montant de l'aide maximum pouvant être attribué après application des taux de subvention est de **1500 euros** par logement et par période de 7 ans pour les équipements/travaux collectifs et de **1500 euros** pour une demande isolée de travaux (1 appartement) menuiseries, isolation, etc. par période de 7 ans.

Ce montant pourra être revu à la baisse et plafonné pour atteindre au maximum 100% en cumulé, prime CEE + Aide municipale.

Le montant de l'aide sera calculé sur le montant du devis ou d'une facture de moins de 6 mois à la date du dépôt du dossier de subvention en mairie. Le montant de l'aide pourra être recalculé si la facture des travaux réalisée est inférieure au devis fourni lors de la demande.

**Il est précisé que les montants et taux ci-dessus indiqués de la présente s'appliquent pour tous les dossiers déposés après le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la date du réceptionné ou de la poste faisant foi.**

### Aide à la rénovation urbaine

Une participation municipale peut être attribuée en complément des aides et subventions de l'ANAH aux propriétaires occupants, aux propriétaires bailleurs et aux copropriétés. Cette aide sera de 50 % sur le montant de la subvention ANAH avec un plafond fixé à **4000 euros**. La subvention sera fixée sur présentation de la notification de la subvention ANAH, le versement sera effectué une fois les travaux réalisés et sur présentation de l'attestation du versement de la subvention ANAH.

### Aide à la mobilité pour les habitants d'UNIEUX

#### Comment en bénéficier ? :

Vous devez habiter Unieux, remplir, imprimer et signer le formulaire de demande d'aide ci-joint.

Le vélo doit remplir les conditions suivantes :

- Être neuf.
- Avoir été acheté à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- Avoir une batterie sans plomb.
- Avoir un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt. L'alimentation du moteur doit être réduite puis interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/h, ou plus tôt si vous arrêtez de pédaler.

L'aide municipale pour l'achat d'un vélo électrique respectant les conditions ci-dessus énoncées est de **300 euros et pourra se cumuler avec les aides de l'État et de Saint-Étienne Métropole existantes**. Cette aide est individuelle et ne peut être versée qu'une fois sur une période de 5 ans. Elle sera attribuée sur présentation du dossier contenant l'ensemble des pièces demandées.

### 14 - SIEL

Par délibération en date du 29 mars 2021, la commune d'Unieux a adhéré à la convention de groupement d'achat d'énergies avec le SIEL – TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE au titre l'électricité. Concernant la fourniture de gaz, la commune adhère actuellement à un groupement d'achats auprès de l'UGAP. Les marchés de fourniture et acheminement de gaz se terminent le 30 juin 2022. Le SIEL Territoires d'énergie Loire, syndicat de proximité, propose, par le biais de cette même convention d'intégrer le marché de fournitures de gaz naturel. L'appel à cotisation est alors réévalué à 400 euros, au regard de l'achat des deux énergies.

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité** d'adhérer à ce dispositif, autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à cet effet à signer les marchés de fourniture et de gaz naturel pour l'ensemble des points de livraison ainsi que tous les documents s'y rapportant.

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité** d'adhérer également aux compétences et services du SIEL de « Géoloire adresse », service gratuit pour les communes adhérentes au SIG et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer tous les actes et conventions en découlant.

### 15 – URBANISME

#### ➤ Vente du Lot N°8 Mimosas à M. IMBERT

Ce dossier a été présenté lors Conseil municipal du 18 octobre 2021. Le dernier avis des Domaines en date du 16 novembre 2021 confirme l'estimation précédente pour un montant de 55 000 € suite à la modification de la zone non aedificandi. Il avait été proposé au Conseil municipal du 29 mars 2021 de passer outre l'avis des Domaines en cédant le terrain pour un montant de 48 000 €.

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité** de confirmer la précédente décision.

#### ➤ Rue des Beaumes

Suite à l'alignement qui a divisé la propriété GIRARDET, **le Conseil municipal décide à l'unanimité** de constater la désaffectation des parcelles AN 460 de 32 m<sup>2</sup> et AN 461 de 46 m<sup>2</sup> et décide également **à l'unanimité** de procéder au déclassement du domaine public communal des dites parcelles qui seront par la suite rétrocédées par la Ville ou la Métropole aux riverains.

#### ➤ Dénomination d'une rue Lotissement Émile LITTRÉ

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité** de nommer la nouvelle rue du lotissement Émile Littré, rue Arlette Barriol.

## **16 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES RIVES : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

Dans le cadre de la future Convention Territoriale Globale (CTG), nouveau dispositif contractuel de la CAF (remplaçant le CEJ - Contrat enfance jeunesse), déjà abordé en Conseil municipal, le Syndicat Intercommunal des Rives (SIDR) a dû modifier ses statuts. Ainsi, suite au Conseil syndical du SIDR du 8 décembre dernier, **Le Conseil municipal décide à l'unanimité** d'acter les modifications de statuts du SIDR suivantes :

- Changement d'intitulé de la compétence : « gestion du Contrat Enfance Jeunesse intercommunal » par « **Gestion de la Convention Territoriale Globale intercommunal des Gorges de la Loire** ».
- Modification de la compétence « gestion de la crèche intercommunale, du Relais assistantes maternelles » par « **Gestion de la crèche intercommunale, Relais Petite Enfance** », au regard des attentes du législateur.
- Élargissement des conventions avec les communes d'Aboën, Roziers-Côte-d'Aurec, Saint-Maurice en Gourgois, Saint-Nizier de Fornas pour la prise de compétence de la CTG (actuellement leur convention avec le SIDR concerne le RAM).

De plus, dans le cadre de l'élaboration de la CTG, la Caisse d'Allocations Familiales demande que soit réalisé un diagnostic de territoire. Pour sa réalisation, le SIDR a confié une mission à Relais 42. Une partie des données du diagnostic est transmise par l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise ÉPURES dans le cadre d'une convention de prestation de service. **Le Conseil municipal autorise à l'unanimité** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à cet effet, à signer la convention avec ÉPURES pour la transmission des données, puisque la commune d'Unieux est déjà adhérente à l'agence ÉPURES, et que la commune prenne en charge le montant de la prestation d'ÉPURES d'un montant de 1800 euros, qu'elle refacturera à Relais 42.

## **17 – AVENANT À LA CONVENTION DE GESTION DE L'EAU SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE**

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité** la prolongation jusqu'en septembre 2024 de la convention de prestations de service avec Saint-Étienne Métropole (SEM) pour le fonctionnement du service des Eaux comme cela se pratique depuis le transfert de la compétence Eaux et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à cet effet, à signer l'avenant correspondant.

## **18 - ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF 2020 DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE**

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire a présenté au Conseil municipal le rapport annuel pour la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif 2020 de Saint-Étienne Métropole. Ces rapports sont consultables au Secrétariat général, sur le site internet de la mairie ou sur le lien indiqué dans le mail accompagnant convocation. **Le Conseil municipal à l'unanimité** prend acte de la présentation du rapport annuel pour la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif 2020 de Saint-Étienne Métropole

## **19 - SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE**

Bien qu'il s'agisse d'une compétence métropolitaine, le Conseil municipal doit donner un avis sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage. **Le Conseil municipal décide à l'unanimité** de donner le même avis favorable que Saint-Étienne Métropole.

## **20 - CONVENTION**

La convention avec le Chenil des Pins pour la prise en charge des animaux errants retrouvés sur la commune doit être renouvelée. La convention prévoit une grille tarifaire pour les différentes prestations de service du Chenil des pins, elle est consultable en mairie. **Le Conseil municipal autorise à l'unanimité** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à cet effet à signer ladite convention.

## **21 – BILAN DES CESSIIONS ET ACQUISITIONS DE 2019 À 2021**

Conformément à la réglementation, il a été présenté au Conseil municipal le bilan des cessiions et des acquisitions opérées sur les années de 2019 à 2021 comme suit :

**BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS INTERVENUES SUR LES ANNÉES 2019-2020-2021**  
*Établi conformément aux dispositions des articles L 2241-1 et 2241-2 du CGCT*

<b>CESSIONS PAR LA COMMUNE</b>							
<b>Nature du bien</b>	<b>Localisation</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface (m<sup>2</sup>)</b>	<b>Acquéreur(s)</b>	<b>Montant</b>	<b>Date du Conseil municipal</b>	
TERRAIN NU	COMBE BLANCHE	AV 542	282 M <sup>2</sup>	JOUVE KEVIN	282 €	17 DÉCEMBRE 2018	
TERRAIN NU	COMBE BLANCHE	AV 146	444 M <sup>2</sup>	LIMOUSIN ROLAND	5 400 €	11 FÉVRIER 2019	
TERRAIN NU	COMBE BLANCHE	AV 541	596 M <sup>2</sup>	MOUSSET JULIE	596 €	17 DÉCEMBRE 2018	
TERRAIN NU	MAXIME GORKI	AK 535	5 M <sup>2</sup>	BANCEL MATHIEU ÉMILIE	612.75 €	1ER JUILLET 2020	
TERRAIN A BÂTIR	RUE SIMONE VEIL	AI 817	898 M <sup>2</sup>	TAMZITI	70 000 €	7 OCTOBRE 2019	
TERRAIN A BÂTIR	RUE SIMONE VEIL	AI 820	2315 M <sup>2</sup>	ONSOY NURI	63 000 €	7 OCTOBRE 2019	
TERRAIN NU	41 RUE PASTEUR	AS 163	97 M <sup>2</sup>	SEIVE ERIK	3 880 €	29 MARS 2021	
TERRAIN A BÂTIR	RUE SIMONE VEIL	AI 822	1934 M <sup>2</sup>	CETINTAS MEHMET	50 000 €	7 OCTOBRE 2019	
TERRAIN NU	RUE CONDORCET	AI 824	117 M <sup>2</sup>	REVOLIER SOPHIE	1 200 €	28 SEPTEMBRE 2020	
<b>ACQUISITION PAR LA COMMUNE</b>							
<b>Nature du bien</b>	<b>Localisation</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface (m<sup>2</sup>)</b>	<b>Vendeur(s)</b>	<b>Montant</b>	<b>Date du conseil municipal</b>	
TERRAIN NU	RUE LA FONTAINE	AI 529p	76 M <sup>2</sup>	IRA	1 €	28 SEPTEMBRE 2020	
TERRAIN NU ABANDON SERVITUDE	RUE LÉNINE	AI 400p AI 661p	152 M <sup>2</sup>	SARL IMMO	5 000 €	15 DÉCEMBRE 2020	

**Intervention du groupe Ensemble Pour Unieux :**

**Point 5 :** Nous prenons note que le Trésor Public confirme notre analyse présentée lors du Conseil Municipal du 18 octobre 2021. **C'est pourquoi notre groupe votera pour sur ce point.**

**Point 12 :** Notre groupe a été associé à l'instruction et aux négociations sur le dossier du bâtiment Arc En Ciel. **Nous approuvons cette acquisition** qui va permettre à l'association Arc En Ciel et à ses adhérents d'envisager l'avenir de manière plus sereine.

Fait à Unieux, le 24 décembre 2021.

Le Maire,

Christophe FAVERJON



A handwritten signature in blue ink, written over the official stamp. The signature is stylized and appears to be "C. FAVERJON".